

Adolphe Crémieux

(1796 - 1880)

Par Julien ANTON

« Entre Victor Hugo et Crémieux je vote pour Crémieux ! »

Cette citation de Victor Hugo traduit outre la fidèle amitié qui le lie à Adolphe Crémieux, une réelle confiance dans les capacités de Crémieux à faire évoluer la société de l'époque.

Isaac-Adolphe Crémieux est né à Nîmes le 11 floréal an VI, soit le 30 avril 1796. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'origine de son patronyme, il pourrait s'agir d'un petit village de la région lyonnaise où ses ancêtres s'étaient installés mais cette possibilité paraît peu probable. Son nom proviendrait plus sûrement de l'hébreu Crémi qui signifie celui qui s'occupe des arbres. Par suite de différentes crises économiques, des personnes issues de la communauté juive partirent s'établir dans le sud de la France. C'est ainsi que les Crémieux se retrouvent à Nîmes.

David Crémieux, le père d'Adolphe, commerçant en soieries, épousa Rachel Carcassonne, issue d'une excellente famille juive du Midi. David Crémieux nous est décrit comme : « un homme doux et généreux ouvert aux mouvements philosophiques ». Aussi, prit-il part à plusieurs organisations révolutionnaires nîmoises et occupa même des fonctions municipales pendant la Terreur, ce qui lui valut d'être emprisonné au lendemain du 9 thermidor. Cette période fut fort douloureuse pour David Crémieux : durant sa captivité trois de ses enfants moururent et son commerce fut mis en faillite.

Quelques mois après sa libération, sa femme donna naissance à Isaac-Adolphe.

Les Crémieux, soucieux d'apporter la meilleure éducation à leur garçon l'inscrivirent dans un établissement catholique. Dès son plus jeune âge le jeune Adolphe démontra d'importantes aptitudes intellectuelles. Il apprit simultanément le français et l'hébreu, remportant régulièrement des prix ; il se fit surtout remarquer par son impressionnante mémoire. On raconte que cette dernière stupéfia Talma lui-même lors de leurs différentes rencontres.

En 1808, Adolphe, alors âgé de douze ans, fut admis au Lycée impérial. Cet établissement, qui venait d'être réorganisé par Napoléon, était considéré comme le plus prestigieux de France. Ce lycée fonctionnait selon un rythme militaire, l'admission était conditionnée par la réussite à un concours ; le port de

l'uniforme était obligatoire ; de plus on n'y parlait pas religion. Les différences de richesse, de culte, d'origine étaient alors effacées, bien que la majorité des élèves soit catholique. Pendant, son séjour dans cet établissement, Adolphe Crémieux se distingua lors des distributions de prix. Sa mémoire sans faille et son éloquence parfaite lui valurent d'ailleurs déjà le surnom de l'Avocat. C'est au lycée impérial qu'Adolphe se lia d'amitié avec Montalivet, fils d'un ministre de l'Empereur, et dit-on, même, avec Victor Hugo qui y poursuivait ses études.

Grâce à des membres de sa famille résidant à Paris, Adolphe Crémieux pu bénéficier d'autorisations de sortie qui lui permirent de s'adonner à sa passion pour le théâtre. Il profita notamment de ses sorties pour aller retrouver son comédien favori, Talma, qui triomphait à la Comédie Française.

Le 16 avril 1815 Adolphe Crémieux fut chargé, à la tête d'une délégation d'élèves, de lire un compliment à l'Empereur au Palais des Tuileries. Napoléon lui serra la main, à cette occasion, ce qui fut une grande source de fierté pour le jeune Adolphe.

Quelques jours après la bataille de Waterloo, ses parents soucieux de sa sécurité, le rappelèrent dans sa ville natale.

À Nîmes, la situation ne fut pas des plus calmes, puisque les partisans du Roi avides de revanche se livrèrent à de nombreux excès : les maires, juges de paix et professeurs de religion protestante furent révoqués et six bonapartistes furent tués par Trestaillon qui bénéficia d'une impunité.

Adolphe Crémieux, conscient que la violence prenait le pas sur la loi, fut tenté de s'enrôler dans les troupes impériales, mais ses parents l'en dissuadèrent.

Des royalistes ayant forcé sa demeure et contraint ses parents à leur remettre des lettres de change, Adolphe n'hésita pas, malgré le danger de cette démarche, à déposer une plainte à l'encontre des agresseurs de son père.

Sa témérité inquiéta ce dernier qui préféra l'envoyer poursuivre ses études à la faculté de droit d'Aix-en-Provence.

Après y avoir soutenu sa thèse, il décida d'intégrer le barreau de Nîmes.

C'est alors que commence sa riche et longue carrière de juriste et d'homme politique.

Un avocat reconnu et engagé

Les événements de la « Terreur blanche » firent naître chez Adolphe Crémieux une soif de Justice. Le choix de son métier d'avocat fut en grande partie inspiré par son sentiment de révolte face à cette période.

Il entendit donc s'appuyer sur la charte constitutionnelle imposée par les sénateurs à Louis XVIII pour faire respecter les libertés dues aux citoyens Français devant les tribunaux.

La première occasion de se faire entendre ne tarda pas. Lors de sa prestation de serment, le magistrat de la Cour d'appel de Nîmes lui demanda s'il prêtait le serment more judaico. Cette pratique établie au Moyen Age et imposée aux juifs, bien que contestée sous l'Empire, continuait d'être en vigueur dans de nombreuses Cours d'appel. Elle constituait indubitablement une atteinte au principe d'égalité entre les citoyens. Cette demande choqua Crémieux dont la réponse fut des plus claires : « Monsieur le Président, suis-je dans une synagogue ? Non je suis dans une salle d'audience. Suis-je à Jérusalem en Palestine ? Non je suis à Nîmes en France. Suis-je seulement juif ? Non je suis en même temps citoyen Français. En conséquence, je prêterais le serment d'un juif citoyen français ». La fougue et l'assurance du jeune homme troublèrent la Cour qui se rangea à son avis sans hésitation.

Le voilà donc avocat, à peine âgé de vingt et un an. Certains auteurs le dépeignent alors comme « petit ; sur un buste mal fait, trapu aux membres trop courts, se dresse une grosse tête, couverte de cheveux crépus, broussailleux, rebelles à toutes cultures. Le front est large; sous les paupières épaisses, un peu tombantes, brillent d'un vif éclat deux petits yeux perçants. Un nez aplati et relevé, une bouche énorme, mal fendue, complètent l'ensemble de cette physionomie, l'une des plus laides assurément et des plus originales qui se puissent rencontrer ».

Parmi les nombreuses affaires qui lui furent confiées, il faut citer celle l'opposant au triste Trestaillon. En l'espèce, Adolphe Crémieux, avait en charge la défense d'un nommé Ravaud, qui avait été cité par Trestaillon en diffamation devant le tribunal correctionnel. Ce dernier reprochait à Ravaud de l'avoir traité de « voleur de récoltes » dans un café de la ville. La population apeurée refusait de témoigner de l'exactitude des propos de Ravaud. Le délit de diffamation dans un lieu public semblait donc constitué. Crémieux profita de cette affaire pour en finir avec Trestaillon : Informé par l'un de ses confrères

de la présence de celui-ci dans l'enceinte du tribunal, Crémieux déposa une plainte en assassinat à son encontre. Impressionné par la violence de sa plaidoirie, Trestaillon jugea préférable de prendre la fuite et Ravaud fut acquitté.

La démonstration de courage d'Adolphe Crémieux contribua à accroître sa réputation de « défenseur des libertés ».

Très tôt Adolphe Crémieux prit une part importante à l'animation de la vie publique locale fréquentant le café Nîmois, rendez-vous de amis libéraux, et écrivant parfois dans La Minerve française, le journal que Benjamin Constant venait de créer.

Il intégra à cette époque la Franc-maçonnerie, certains prétendirent par bravade, pour démontrer qu'un juif pouvait avoir accès à toutes les organisations, y compris aux plus fermées.

A l'occasion de l'affaire Magnan, il posa la question de la peine de mort près d'un siècle et demi avant son abolition ; il n'hésita pas à la qualifier de « bouche-

rie », préconisant d'y substituer le baigne à perpétuité.

A vingt huit ans sa réputation n'était plus à faire : c'était la personnalité la plus influente de Nîmes et il collectionnait les succès tant lors des procès civils qu'aux assises où il excellait grâce à ses talents oratoires. C'est alors qu'il décida d'épouser Louise-Amélie Silny, issue d'une famille de la bourgeoisie israélite lorraine. Adolphe Crémieux, bien que n'observant pas la religion judaïque, n'envisageait pas de s'unir à une femme d'une autre confession.

Cet attachement à ses origines se traduit aussi par le fait qu'il fut, tout au long de sa carrière, un défenseur naturel des juifs persécutés. Il plaïda cependant avec la même ténacité pour des protestants, des bonapartistes et des journalistes. Le combat de Crémieux apparaît donc avant tout comme celui de la liberté et du respect des droits des individus.

On doit citer l'affaire dite de la Marseillaise, dans laquelle trois jeunes gens furent poursuivis pour avoir entonné ce chant, jugé séditionnel, devant une préfecture. Crémieux, lors de l'audience, osa chanter la Marseillaise, qui fut reprise par les jurés, et les prévenus furent acquittés.

Adolphe Crémieux, encouragé par tous ses succès, ressentit le besoin de donner une nouvelle tournure à ses activités. Les événements de juillet 1830 et la chute de Charles X lui en donnèrent l'occasion.

Un brillant juriste au service des libertés

L'avocat aux conseils du Roi

A la fin de juillet 1830, Adolphe Crémieux, entendit se propager à Nîmes des rumeurs sur la chute de Charles X. Fervent libéral, il se réjouit de la fin de ce régime qui avait tenté de rétablir une monarchie de droit divin en sacrifiant de nombreux acquis de la Révolution française... C'est Adolphe Crémieux lui-même qui planta le drapeau tricolore sur le fronton de la mairie de Nîmes, et qui joua un rôle des plus actifs pour éviter des débordements populaires.

Ce changement politique détermina Adolphe Crémieux à s'installer à Paris. Certains assurent qu'il sentait poindre « le règne des avocats », et que le moment semblait propice à ce déménagement. Mais, il paraît plus probable qu'Adolphe Crémieux ait été attiré à Paris par la perspective de pouvoir exercer ses compétences juridiques au plus au niveau. De plus, l'influence de son épouse fut déterminante ; celle-ci trouvant la ville de Nîmes ennuyeuse, voulait se rapprocher de sa région natale où vivait sa famille.

Par le biais de la franc-maçonnerie, Adolphe Crémieux s'était lié d'amitié à Odilon Barrot, un avocat aux Conseils du Roi, qui promu préfet de la Seine, dut renoncer à sa fonction. Adolphe Crémieux, à la lecture de cette nouvelle dans La Gazette du Palais, lui envoya le message : « Ne vendez votre cabinet à personne, je l'achète ».

Adolphe Crémieux quitta donc Nîmes au milieu du mois d'août 1830. Il fut présenté par Odilon Barrot comme son successeur et une ordonnance du 30 août 1830 le nomma « Avocat aux Conseils et à la Cour de cassation ».

A son arrivée à Paris, Crémieux jouissait déjà d'une réputation d'excellent juriste et d'orateur hors pair. Un procès politique allait encore contribuer à sa renommée : celui des anciens ministres de Charles X dans lequel il assura la défense de Martial de Guernon-Ranville, l'un des signataires des ordonnances du 25 juillet 1830 ayant entraîné la révolution. Le peuple parisien réclamant leurs morts, les ministres étaient emprisonnés au château de Vincennes en attendant leur procès pour haute trahison. Sur les conseils du président de la Cour, Crémieux accepta de rencontrer la Comtesse de Guernon-Ranville qui lui demanda d'assurer la défense de son mari lequel risquait la peine capitale.

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi Crémieux accepta de défendre ce ministre membre d'un gouvernement auquel il avait été un farouche opposant. Tout d'abord le fait que la Comtesse lui avait affirmé que son mari était opposé à ces ordonnances mais qu'il avait dû céder sous la pression de Polignac ; ensuite, le fait que le Comte Guernon-Ranville était franc-maçon ; enfin, l'aversion de Crémieux envers la peine de mort a sans doute suffi pour le convaincre

d'assurer cette défense. Sa mission était des plus délicates puisqu'il s'était engagé envers le Comte à avoir des égards pour ses collègues et du respect pour la famille royale. Il lui fallait composer entre la défense de son client et ses opinions personnelles.

Après avoir préparé sa plaidoirie pendant près de deux mois, le procès s'ouvrit le 15 décembre 1830. L'ambiance était des plus tendue : Paris était en état de siège, l'armée devait contenir la foule en colère. Les cris des manifestants parvenaient jusque dans la salle. Crémieux était le dernier à prendre la parole, mais au moment où il se leva, il reçut un message du Comte lui ordonnant de changer ses plans et de ne pas se désolidariser de ses anciens collègues ministres, préférant ainsi risquer la peine de mort plutôt que de faillir à son honneur.

Ce changement si tardif déstabilisa Crémieux qui fut forcé de changer sa plaidoirie ; il en improvisa donc une autre, basée sur l'intégrité de cet homme et sur sa situation familiale.

Mais, alors qu'il était en pleine argumentation, sa voix s'affaiblit et il s'écroula sur un banc. Il fut évacué de la salle d'audience, transporté dans une annexe, afin d'y être examiné. L'audience fut suspendue, mais repris après que le Comte Guernon-Ranville eut indiqué que sa défense avait été faite et complète. Guernon-Ranville évita la peine de mort et fut condamné à la prison à vie. Il devait être gracié par Louis-Philippe, six ans plus tard.

Sa défaillance, lors de ce procès, traumatisa Adolphe Crémieux qui publia un communiqué pour s'en expliquer dans la Gazette des tribunaux. Il écrivit que son malaise était lié au fait que croyant la cause perdue, il eut une vision et vit le Comte guillotiné, la tête ensanglantée. La peine de mort était pour lui insoutenable...

Ce premier grand procès le fit connaître malgré cet incident et sa sensibilité ne lui fut jamais reprochée.

Les affaires de Crémieux étaient florissantes ; il fut présent dans vingt et une affaires portées en cassation dans le seul premier trimestre de l'année 1831. Cependant ses succès étaient moins fréquents qu'à Nîmes, les questions étant assurément plus complexes. Dans le même temps, Adolphe Crémieux semblait plus distrait et attiré par une autre activité dans laquelle il pourrait encore plus faire valoir ses idéaux.

Un député actif

Bien que passionné par son activité de juriste, Crémieux était aussi attiré par la tribune. Cette opportunité lui fut offerte quelques années après son arrivée à Paris. Pris par le bouillonnement que connaissait alors la capitale, il adhéra à la garde natio-

Thèse de licence d'Adolphe Crémieux 1817
BU de Droit d'Aix-en-Provence
Cote RES-Tlic-Aix-vol3

nale, fréquenta les loges maçonniques, les milieux israélites ainsi que les théâtres parisiens, notamment la Comédie Française, où il se rendait toujours avec autant de plaisir que dans ses jeunes années.

Il faut noter le rôle important que jouât son ami Odilon Barrot dans son intégration à ce qu'on appelait alors « le mouvement », qui regroupait tout ce que Paris comptait d'hommes influents.

Son engagement dans la lutte pour l'indépendance de la Pologne, qui fut réprimée dans le sang par la Russie, et le rôle déterminant qu'il occupa lors de l'affaire de Damas, dans laquelle des juifs furent accusés d'avoir

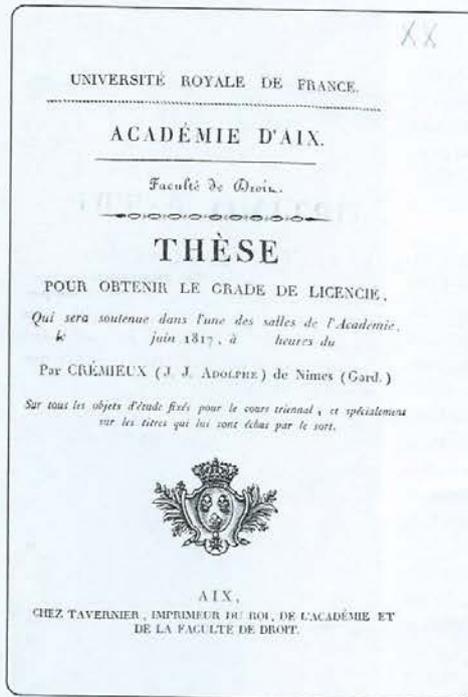
assassinés un prêtre pour accomplir un rituel religieux, contribuèrent à le faire connaître sur la scène politique.

Sur les conseils d'Odilon Barrot, devenu chef de l'opposition constitutionnelle, et influencé par un voyage en Egypte, où il était allé défendre des victimes d'une nouvelle persécution religieuse, Crémieux décida de se présenter aux élections. Il candidata dans la circonscription de Chinon où il fut élu en 1842 ; il fut le premier député juif et devint, dès lors, le représentant des communautés israélites.

Crémieux appartenait à la gauche dynastique, groupe parlementaire, dirigé par Odilon Barrot, partisan d'une monarchie républicaine où le roi règne mais ne gouverne pas. Crémieux avait rejoint cette mouvance en raison de son amitié pour Barrot bien qu'il se sente, en réalité, plus proche du républicain Ledru-Rollin, fondateur du journal La réforme.

Pendant son premier mandat, les interventions de Crémieux à la tribune furent assez rares, il semblait se livrer à l'apprentissage de cette nouvelle profession. Il partageait son temps entre des matinées à son office, des après-midi à la Chambre et des soirées entre la Comédie française et les loges maçonniques.

Sa première intervention notable visait à limiter la corruption et les conflits d'intérêts parmi les



parlementaires en les empêchant de devenir administrateurs de chemin de fer. Bien que ce projet fut rejeté, ceci contribua à sa réputation d'homme intègre, mais lui coûta quelques relations notamment avec son client le banquier James de Rothschild.

Devenu, en 1843, président du Consistoire central, il dut démissionner, en 1845, après que sa femme ait fait baptiser ses enfants afin qu'ils puissent épouser des catholiques.

Il convient de noter que Crémieux ne montrait pas un réel intérêt pour la pratique religieuse et ne se rendait que très rarement à la synagogue. Il plaidait même souvent le samedi.

En août 1845 il fut réélu

dans sa circonscription.

A la suite à différents scandales, Crémieux sentit se développer un sentiment d'indignation dans le peuple. Il conseilla à Barrot de lancer une campagne de banquets dans le but de mener une réflexion globale sur une éventuelle réforme du régime ; cela devait permettre du même coup de contourner l'interdiction de réunion. Ce mouvement fut largement suivi et aboutit à la journée du 24 février 1848, au cours de laquelle le peuple de Paris allait se soulever.

Le Roi Louis-Philippe qui avait nommé, à contrecœur, Barrot, premier ministre, décida d'abdiquer au profit de son petit-fils et c'est Adolphe Crémieux lui-même qui protégea la fuite du monarque.

Après que la foule ait envahi le palais Bourbon, un gouvernement provisoire fut désigné à main levée et c'est ainsi qu'Adolphe Crémieux devient ministre de la Justice.

Un ministre légitime

La légitimité de Crémieux en tant que ministre de la justice s'explique à plus d'un titre, tout d'abord par son élection populaire, mais surtout pour ces grandes compétences juridiques.

Un politique ayant marqué son époque

Fidèle à ses convictions, son premier acte, en tant que ministre, fut de libérer les détenus politiques et ceux pour délits de presse du précédent régime. Mais, surtout, il abolit la peine de mort en matière politique.

L'activité de Crémieux en tant que ministre de la Justice dans le gouvernement provisoire fut impressionnante : il réussit, en peu de temps, avec l'ensemble du gouvernement, à doter la France d'un droit républicain avant l'élection de l'assemblée constituante au suffrage universel. Cette œuvre resta sa plus grande fierté. Le gouvernement provisoire avait même proclamé le droit au travail !

Réélu député, lors des élections du 23 avril, Crémieux se vit écarter de la commission exécutive, mais maintenu en tant que ministre de la Justice. Cependant il se rendit vite compte du glissement politique de ce régime vers la droite. La difficulté qu'il eut à faire adopter des réformes plus ambitieuses, tel le rétablissement du divorce, le peu de soutien que lui accorda la commission exécutive et l'hostilité que lui manifesta l'assemblée, le poussèrent à démissionner de son poste de ministre.

Ceci affecta profondément Crémieux qui envisagea de se retirer de la vie politique. Or, cette démission fut bientôt sa chance, puisqu'elle devait l'éloigner des événements sanglants qu'allait connaître Paris.

Crémieux participa en tant que simple député à l'élaboration de la nouvelle constitution. Il réussit à y faire introduire un préambule des droits, mais un refus lui fut opposé quand il voulut y intégrer le droit au travail et l'assistance de l'Etat.

Crémieux se montra favorable à une élection directe du chef de l'Etat et sa plus grave erreur d'appréciation fut de soutenir Louis-Napoléon Bonaparte dans sa candidature. Elle s'explique sans doute, en partie, par l'admiration secrète qu'il vouait à Napoléon Ier. Louis-Napoléon Bonaparte fut largement élu et Crémieux se rendit très vite compte du pouvoir qu'il venait de contribuer à mettre en place...

Louis-Napoléon Bonaparte nomma Odilon Barrot premier ministre. Celui-ci ayant restreint les libertés, notamment celle de presse et de réunion, trouva en Crémieux un farouche adversaire.

Quelque temps plus tard, Barrot fut démis de ses fonctions et Bonaparte mit fin à la République



pour installer l'Empire. Crémieux, effaré par ce changement, tenta de protester, mais il fut incarcéré à la prison de Mazas. Il y resta douze jours et parvint à échapper à la déportation.

Ne voulant pas trahir ses idéaux, il décida de mettre un terme à sa carrière politique. Il reprit alors son activité d'avocat, les tribunaux constituant pour lui un refuge où il pouvait toujours défendre les droits et libertés des personnes. Il intervint ainsi dans l'affaire Mortana, cet enfant juif, enlevé à sa famille, après avoir été baptisé par une servante. Il adhéra à l'Alliance Israélite Universelle. Sous l'impulsion de sa femme, son salon particulier devint le rendez-vous de l'opposition.

Mais l'appel de la Politique allait de nouveau se faire entendre et Adolphe Crémieux fit son retour à soixante-treize ans sur les bancs de l'Assemblée. Peu de temps après, la France perdit la guerre contre la Prusse et la République fut proclamée en septembre 1870. L'histoire se répétant, Crémieux fut choisi une nouvelle fois pour ministre de la Justice, tandis que la France allait être partiellement envahie.

Adolphe Crémieux fut alors chargé par Gambetta de s'occuper du fonctionnement des services administratifs des zones libres, en particulier de l'Algérie. Cette mission lui permit de faire adopter un décret qui allait marquer l'histoire : le décret

de naturalisation obligatoire et collective de tous les israélites implantés sur le territoire. Ce décret, baptisé le « décret Crémieux », fut sa « dernière grande satisfaction politique ».

Adolphe Crémieux ne put profiter bien longtemps de cette République qu'il avait tant souhaitée : il décéda le 10 février 1880. Son souvenir demeure très vif dans nos mémoires car cet éternel défenseur des libertés a participé à l'instauration de la République et à l'émancipation des juifs à travers le monde.

Julien ANTON

« Actuellement étudiant en Master 2 mention droit processuel au sein de la faculté de droit de Toulon, j'ai pu bénéficier de l'enseignement de Madame Derobert dans la matière histoire du droit. Dans le cadre de ce séminaire Madame le Professeur m'a offert la possibilité de pouvoir travailler sur les magistrats du XIX^e siècle.

Après avoir effectué quelques recherches j'ai tout de suite été captivé par le personnage d'Adolphe Crémieux. En effet, tout au long de sa vie traversée par des événements majeurs qui ont forgé notre société actuelle, il a su faire preuve d'un courage sans faille au service de ses idéaux. J'ai été touché par son engagement aux côtés des minorités politiques, sociales et religieuses. De plus, son combat contre la peine de mort, notamment dans le domaine politique, participe à la grandeur du personnage. C'est donc plein de sympathie et de curiosité que je me suis lancé dans l'étude de cette figure historique. »

Bibliographie :

Daniel Amson : Adolphe Crémieux L'oublié de la gloire, Paris, éd. du Seuil, 1988.

André Combes : Adolphe Crémieux (1796-1880), Paris, éd. maçonique de France, 2002.

Georges Renaud : Adolphe Crémieux, Homme d'état français, juif et franc-maçon : le combat pour la République, Paris, Detrad-avs, 2002.

Consistoire central. Paris décembre 2010. 140ème anniversaire du décret Crémieux. De l'indigène au citoyen.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Bulletin des lois

N°136 – Décret qui déclare français les israélites indigènes de l'Algérie
24 octobre 1870

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

Les israélites indigènes des départements d'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables. Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnances contraires, sont abolis.

Fait à Tours le 24 octobre 1870.

Signé : Ad. Crémieux, L. Gambetta, Al. Glais-Bizoin, L. Fourichon

Source : Archives nationales